



مدرسة الدراسات العليا التجارية
Ecole des hautes Etudes Commerciales

Entreprendre et Innover

**République Algérienne Démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
scientifique**



**Règlement du Concours National d'Accès au Second Cycle de l'Ecole
des Hautes Etudes Commerciales**

Juin 2024

Règlement du Concours National d'Accès au Second Cycle de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

- L'examen se compose de 04 épreuves écrites (de 01 heure chacune). La durée ainsi que le coefficient de chaque épreuve sont indiqués dans le tableau suivant :

Epreuve	Matière	Durée	Coefficient
Epreuve1	Macroéconomie	1h	1
Epreuve2	Microéconomie	1h	1
Epreuve3	Analyse Mathématique	1h	1
Epreuve4	Probabilités	1h	1

- Les candidats doivent se présenter en salle 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve. Ils doivent s'installer dans la salle en respectant la numérotation des places selon l'ordre défini par l'administration de l'école.
- Les candidats doivent être munis d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que de leurs convocations.
- Les candidats doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Le contenu de l'examen sera détaillé dans un sujet distribué aux candidats lors de l'examen.
- Aucune sortie temporaire ou définitive du candidat n'est autorisée pendant la première demi-heure de chaque épreuve. Au-delà de trente minutes après la distribution des sujets, aucun candidat retardataire n'est autorisé à participer à l'épreuve.
- Les candidats doivent écrire et souligner, si nécessaire, en utilisant un stylo de couleur noire ou bleue uniquement. L'utilisation d'une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par l'enseignant assurant la correction, auquel cas la note de zéro serait alors attribuée.

- Le candidat doit compléter chacune de ses copies en indiquant toutes les informations nécessaires dans le cadre réservé à cet effet. Hormis le cadre réservé à cet effet, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun nom, prénom, signature, paraphe, numéro, ou autre indication étrangère au traitement du sujet.
- A l'issue de chaque épreuve, tout candidat est tenu de remettre immédiatement sa copie, même blanche, à l'enseignant surveillant. Tout candidat ne remettant pas sa copie dans les temps sera sanctionné.
- Les téléphones mobiles et autres appareils de communication audio et/ou visuels, ou de stockage de données sont strictement interdits. À tout moment de chaque épreuve, tout candidat peut être soumis, si nécessaire, à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication.
- Il est strictement interdit aux candidats de communiquer entre eux durant les épreuves. L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice...) ou de documents entre candidat est strictement interdit.
- Lorsque l'usage d'une calculatrice est autorisé, il en est fait mention sur le sujet concerné. Les calculatrices programmables sont strictement interdites.
- Durant les épreuves, aucun document n'est autorisé. Les supports des épreuves (feuilles d'examen, brouillon, feuilles de dessin, etc.) sont fournis par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
- Les candidats absents à une épreuve sont exclus du concours.

Les sanctions disciplinaires sont fixées par l'arrête N° 371 du 11 Juin 2014 portant création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur. Une commission de discipline de L'École des Hautes Études Commerciales est ouverte durant toute la durée du concours.